

La tournée en Corse de Forêt Méditerranéenne, du 20 au 24 mai 2009 -

R. Cans, G. Martinez

▶ To cite this version:

R. Cans, G. Martinez. La tournée en Corse de Forêt Méditerranéenne, du 20 au 24 mai 2009 -. Forêt Méditerranéenne, 2010, XXXI (3), pp.247-260. hal-03556027

HAL Id: hal-03556027 https://hal.science/hal-03556027v1

Submitted on 3 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La tournée en Corse de Forêt Méditerranéenne Du 20 au 24 mai 2009

par Roger CANS et Gilles MARTINEZ

Dans la cadre de la préparation des journées "Energie - Forêt - Territoires", Forêt Méditerranéenne avait décidé d'organiser une rencontre en Corse, afin d'une part de mieux connaître la filière bois énergie corse et, d'autre part, de faire partager ses propres travaux sur le bois énergie à ses partenaires de l'Ile de Beauté. Le séminaire de Corte a ainsi été l'occasion, pour certains, de poursuivre par la tournée annuelle de l'association. Un beau vovage à travers les forêts corses.

Le séminaire "bois énergie" à Corte, le 20 mai 2009

Après une traversée sur mer d'huile à bord du Kallisté, de Marseille à Bastia, notre groupe est conduit en car à Corte pour le séminaire sur la filière bois énergie en Corse. Nous sommes accueillis dans les locaux de la faculté des sciences par Olivier Riffard et Jean-Claude Bonaccorsi, président de l'ODARC (Office de développement agricole et rural de la Corse), qui co-organise cette journée avec l'association Forêt Méditerranéenne.

Le président de l'ODARC rappelle en préambule que la loi du 22 janvier 2002, qui restitue la propriété des forêts domaniales à la Collectivité territoriale de Corse (CTC), a modifié la donne, même si l'Office national des forêts (ONF) continue à gérer ces forêts sous contrat avec la CTC. Il précise cependant que 88% de la forêt corse est, soit privée (71%), soit communale (17%). En partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'ODARC s'est engagé dans une politique d'exploitation de la biomasse, qui est considérable en Corse, une des régions les plus boisées de France. Il conclut que cette politique est bien lancée puisque : la ressource est abondante ; il existe une volonté politique d'aboutir et il y a déjà des applications sur le terrain.

La SEM Corse Bois Energie

La parole est ensuite donnée à Jean-Christophe Angelini, président de la SEM (Société d'économie mixte), constituée pour mettre sur pied la filière bois énergie. Il souligne que l'exploitation du bois est pour la forêt corse "un enjeu stratégique", qui met en œuvre deux approches complémentaires : écologique et économique. Il rappelle que le projet a été porté par feu Jean-Charles Martinetti, qui, non sans mal, a obtenu la recapitalisation de la SEM.

Pour la région, il s'agit ainsi clairement « d'augmenter la part de la biomasse dans le bouquet énergétique de la Corse ». L'objectif est de parvenir « aux trois tiers », c'est-à-dire un tiers de raccordement au réseau (via la Sardaigne), un tiers d'énergie thermique (centrales) et un tiers d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien et biomasse).

Notre président, Michel Bariteau, rend hommage à la Corse, fleuron de la forêt méditerranéenne. Il explique que Forêt Méditerranéenne a choisi le thème du bois énergie pour l'année 2009. Un premier séminaire, technique, s'est tenu en mars à Oppède (Vaucluse). Un deuxième, sur les incidences écologiques de l'exploitation de la biomasse, a eu lieu le 12 mai à Cogolin et à La Môle (Var) ; le troisième se tenant à Corte. Un quatrième, sur le développement du territoire, aura lieu à Alès (Gard), les 16 et 17 juin 2009. Enfin, sera organisé en novembre un colloque qui tirera les leçons de ces séminaires .

Olivier Riffard observe que les fondements de la politique énergétique de la Collectivité territoriale de Corse reposent sur les compétences issues des lois de décentralisation, sur l'expérience de la "crise énergétique" qu'a connu l'île au cours de l'hiver 2005 (avec notamment des coupures électriques) et sur une intervention ciblant prioritairement le résidentiel et le tertiaire (alors que plus de la moitié de la consommation énergétique est liée au transport, secteur où la politique de la collectivité reste limitée). Cette politique se décline en un Plan énergétique de la Corse et en un Plan de développement des énergies renouvelables. L'objectif est notamment d'arriver à une production de 950 GWh en énergies renouvelables à l'horizon 2020. Il souligne que l'île tire déjà 30% de son électricité d'énergies renouvelables, contre moins de 20% sur le continent. L'objectif de la SEM est de produire 23 000 kW par an à partir de 24 000 tonnes de bois. Pour cela, il faut promouvoir l'installation de chaufferies collectives d'une puissance de 500 kW (avec réseaux de chaleur) et des chaudières moyennes de 150 kW (habitat collectif et petit tertiaire).

Le directeur général de la SEM, Thierry Bianchi, explique que son entreprise est un partenariat public (51%, collectivité territoriale) et privé (49%, COFATHEC) dont l'idée remonte à la fin des années 1980, mais dont l'ampleur s'est accélérée en 1992 avec la création d'un réseau de chaleur à Corte suivie de huit chaufferies biomasse de moyenne puissance. Le partenariat privé a évolué en 1998 et la SEM emploie actuellement 8 personnes pour un chiffre d'affaires de 1,8 M d'euros.

La SEM propose ses services autour de deux métiers : la production de plaquettes (broyage sur le site de Corse Bois Energie, séchage et contrôle de qualité) et la production de chaleur. Son approvisionnement est contractualisé avec les acteurs de la filière locale (exploitants forestiers et gestionnaires).

L'avantage du bois sur le fioul est qu'il ne dégage pas de soufre, mais seulement du CO₂. La capacité calorique de 1 000 tonnes de bois équivaut à 250 tonnes de fioul. Le gisement est à puiser dans les forêts de la CTC (12% de la surface) et dans les forêts communales (17%).

La SEM dispose d'un Centre de production de plaquettes à Ghisonaccia. Elle dispose aussi d'un broyeur itinérant, qui peut transformer des billons jusqu'à 80 cm de diamètre. Ce broyeur va surtout dans les coupes d'eucalyptus de la plaine d'Aléria (coupes mécanisées), mais il se rend aussi chez des particuliers ou des communes sous contrat.

Thierry Bianchi souligne que le séchage du bois est très important, car le pouvoir calorifique des plaquettes dépend beaucoup plus du taux d'humidité du bois que de l'essence forestière. La production actuelle totale est de 13 000 tonnes (correspondant à la consommation actuelle de l'île en bois énergie), dont 7 000 proviennent des eucalyptus de la CTC. Comme la capacité de stockage est limitée, le transport des plaquettes se fait à flux tendus. En hiver, trois camions (fonds mouvants ou poly-bennes) montent chaque jour pour approvisionner la chaufferie de Corte. En été, deux suffisent pour la climatisation de l'université.

Les chaudières de Corte (d'une puissance de 2 fois 2,5 MW) fonctionne en double com-

1 - Depuis, les actes du colloque ont paru dans le numéro XXXI, n°2, juin 2010 de la revue. bustion où le brûlage des composés carbonés du bois représente 20% de la production énergétique et 80% provenant de la combustion des gaz secondaires (composés volatils). Les deux chaudières de Corte ont été mises en service en 1992. Elles sont beaucoup plus volumineuses que la chaudière à fioul installée en secours (puissance de 4,7 MW). Elles devront être rénovées.

Ces chaudières alimentent actuellement un réseau de chaleur de 7 km desservant 32 clients. Le réseau consomme 8 500 tonnes par an pour le chauffage urbain et 4 500 tonnes pour les lycées et collèges (15 MWh distribués). La chaleur est issue du bois à 94%, le fioul (6%) n'intervenant qu'en appoint. Ce système permet d'éviter la consommation de 2 000 TEP annuelles. C'est « un procédé fiable et rentable ».

Le projet européen Biomass

L'ODARC va participer à un projet européen baptisé BIOMASS dont le thème repose sur les politiques et les instruments pour la valorisation de la biomasse comme source d'énergie renouvelable. Il va permettre notamment le partage d'expériences entre des régions italiennes (le chef de file du projet est la province de Lucca) et la Corse (appel à projet MARITIME)².

La forêt corse

Le chauffage au bois des particuliers repose essentiellement sur le chêne vert qui couvre environ 66 500 ha en Corse. Les peuplements sont traités en taillis simples et l'exploitation représente 50 000 m³/an correspondant à seulement 15% de l'accroissement biologique. Cette filière occupe l'équivalent de 150 temps pleins annuels.

Le vice-président de l'association des communes forestières, Antoine Orsini (élu et universitaire), présente alors les quatre communes de son intercommunalité et les spécificités de chaque commune : Asco exploite le pin laricio, Guiza le chêne vert (privé surtout) et Saint-André-de-Bozio, le hêtre et le châtaignier (+800 m d'altitude).

Un agent du CRPF (Centre régional de la propriété forestière) présente la « sylviculture très dynamique du châtaignier » qui se pratique chez certains propriétaires privés. Jusqu'à présent, en effet, seuls l'eucalyptus



et le pin maritime étaient transformés en plaquettes. Le châtaignier était réservé à la production fruitière (vergers) ou aux piquets (taillis). Le CRPF a donc initié un programme de dépressage des taillis de châtaignier âgés de sept à neuf ans, dont le bois sera transformé en plaquettes. C'est encore expérimental. L'objectif est que ce soit, dans un premier temps, une opération blanche pour le propriétaire. Ensuite, il pourra valoriser des grumettes en bois d'œuvre.

Le représentant de l'ONF, Georges Pujol, fait un tableau de la forêt en Corse, qui couvre presque la moitié de sa surface (43%). Cela en fait l'île la plus boisée de toute la Méditerranée. Son taux d'accroissement naturel est d'un million de m³/an. Sur les 400 000 ha de forêt corse, 50 000 ha appartiennent maintenant à la CTC (dont 50% en séries de production) et 100 000 ha aux communes (40% en séries de production). Dans la pratique, moins de la moitié des forêts de la CTC sont exploitées régulièrement. La forêt publique fournit 50 000 m³ de bois par an (avec une part des résineux de 85%), dont 7 000 tonnes sont attribuées à la SEM pour chauffer Corte (contrat sur 4 ans). Parallèlement, les forêts d'Eucalyptus de Casabianda procurent un approvisionnement complémentaire substantiel (environ 9 000 m³ par an) avec un bon rendement énergétique et un prix de revient attractif (forêts de proximité et chantiers mécanisables). Le pin maritime pourrait être davantage exploité, mais on craint qu'il soit entièrement contaminé par la cochenille Matsucoccus d'ici à 2030, comme ce fut le cas en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Photo 1:

De gauche à droite,
Jean-Christophe Angelini,
président de la SEM,
Jean-Claude Bonaccorsi,
président de l'ODARC
et Michel Bariteau,
Président de Forêt
Méditerranéenne
lors du séminaire
de Corte.
Photo D. Afxantidis

2 - Cf. l'article d'Olivier Riffard, "La filière bois énergie en Corse", Forêt Méditerranéenne, Tome XXXI, n°2, juin 2010.

Discussion

Une question est posée sur l'avenir des cendres des chaudières à bois. « Personne n'en veut, alors elles vont en décharge ». Les plaquettes sont vendues à 100 euros la tonne livrée (en moyenne), ce qui rend la calorie biomasse compétitive.

Un représentant d'EDF explique que la production d'électricité revient très cher en Corse. D'où le recours aux énergies renouvelables. Son effort a porté sur deux points : l'isolation thermique des bâtiments et le chauffage au bois. Les chaudières à bois sont rentables puisqu'elles sont amorties au plus en quinze ans.

Un participant explique que, en Balagne, 12 000 pieds d'olivier sont pratiquement à l'abandon. Qu'en faire ? Il y a bien des fours à pain chauffés au ciste. Pourquoi pas des fours à pizza chauffés à l'olivier ? « Le châtaignier, personne n'en veut car il pète dans les cheminées, même avec insert ». Alors en plaquettes...

Un propriétaire forestier, M. Nicolaï, administrateur du CRPF (Centre régional de la propriété forestière), constate que « notre chêne vert part en Sardaigne à des prix dérisoires. Est-ce que la SEM pourrait en acheter, entre 10 et 15 euros la tonne ? ». Réponse : « Non, parce qu'il est trop branchu ». La SEM ne broie en effet que des bois droits, compatibles avec les caractéristiques techniques du broyeur.

Les taillis de chêne vert sont en général exploités tous les 40 ou 50 ans. Le CRPF

> pousse les propriétaires à convertir ces taillis en



Photos 2 et 3:

et l'intérieur de la

Photos DA

chaufferie de Corte

Le hangar à plaquettes

a un risque car les arbres de 180 ans sont creux). La certification PEFC (bonne pratique forestière) est en cours de mise en place.

Une question est posée sur la cogénération (production de chaleur pour le chauffage, puis utilisation de la vapeur pour produire de l'électricité). Réponse « Oui, Corte envisage de fabriquer de l'électricité avec sa chaleur », sous forme de vapeur ou de méthanisation.

L'après-midi est consacré à la restitution des séminaires déjà réunis sur le continent. Notre ami Denis Revalor explique que le bois énergie représente l'équivalent de 9 millions de tonnes de pétrole par jour. La chaufferie au bois exige un investissement plus lourd et un entretien suivi, mais l'énergie fournie est moins chère. Le pouvoir calorifique des résineux est supérieur à celui des feuillus. Les granulés reviennent plus chers que les plaquettes. Ils conviennent mieux aux particuliers. L'idéal est d'avoir un matériau aussi régulier que possible. Pour bien valoriser le bois énergie, les communes doivent se regrouper, comme c'est le cas à Cogolin ou Perpignan. On peut aussi valoriser les rémanents par du broyage en bord de route. Le fagotage a été abandonné car, au ramassage, les fagots se désagrègent.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part de la plaquette augmente par rapport au bois récolté (sauf dans les Bouches-du-Rhône). Elle se vend entre 60 et 100 euros la tonne. En fait, son prix dépend des variations du prix du fioul et la valeur de la plaquette devrait intégrer le prix des services rendus au titre de la DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) notamment. Les 160 chaufferies de PACA consomment 31 000 tonnes de plaquettes (puissance installée de 51 MW) pour une ressource disponible (accroissements résineux) estimée à 723 000 m³ par an.

Nicolas Nguyen-Thé, ingénieur chercheur du FCBA (ex-AFOCEL) à Montpellier, s'interroge sur l'opportunité de récolter les rémanents. Est-ce utile ? Est-ce rentable ? N'est-il pas préférable de les laisser se recycler sur place? Maurice Bonneau, ingénieur général du GREF (en retraite), répond que les apports atmosphériques en azote (10 kg/ha/an) et potassium (20 kg/ha/an) compensent largement les appauvrissements par exportation minérale des rémanents récoltés. Eric Rigolot observe qu'on récolte chaque année 60 000 tonnes de rémanents. « On pourrait atteindre 200 000 tonnes ».

L'ingénieur de Montpellier plaide pour les taillis à courte révolution, qui sont en général de sept à dix ans. « Certains agriculteurs veulent ramener le délai à trois ans ».

Visite de la chaufferie de Corte

Les participants du séminaire se dirigent ensuite vers la chaufferie de Corte, sous la conduite de Thierry Bianchi. Elle est installée derrière la gare, dans un ancien local de réparation du matériel roulant. Les plaquettes, stockées à même le sol, sont saisies par un engin suspendu réglé par un ordinateur. Une seule chaudière est en marche. L'autre est en cours de nettoyage. Etonnant : deux agents seulement suffisent à la faire fonctionner à l'année.

Les forêts privées du Taravo-Sartenais, le 21 mai 2009

D'Ajaccio, nous prenons la route du sud jusqu'à la commune de Petreto, où le car nous dépose au pont d'Abbra (un ouvrage d'art imposant et tout neuf qui double le vieux pont gênois, bien conservé). Au lieu-dit Stazzu nous attendent Geneviève Ettori, directrice du CRPF, Daniel Luccioni, président du CRPF, et le propriétaire d'une forêt de 18 ha, Pierre Magne, par ailleurs éleveur de porcs et entrepreneur paysagiste.

Nous pénétrons alors dans une subéraie vieillie, autrefois pâturée par les porcs, qui a été colonisée par un maquis dense de bruyères arborescentes, d'arbousiers, de cistes et de très beaux chênes verts, devenus l'essence dominante. Le liège, qui est levé dans l'île par des passages entre sept et douze ans, a été levé ici il y a cinq ans, malgré la difficulté d'accès aux arbres. Il a été exporté vers la Sardaigne, car il n'y a pas d'industrie du liège en Corse.

Le plan simple de gestion de la propriété donne la priorité à l'exploitation du liège (tous les chênes-lièges sont conservés) et au maintien de la biodiversité. On exploitera le chêne vert en bois de feu ou en grumes pour les plus beaux sujets. Par ailleurs, le propriétaire a ouvert un cheminement dans le sousbois, dont il veut faire un itinéraire de promenade et de découverte. Il est vrai que ce fond de vallon obscur est un livre ouvert sur la forêt méditerranéenne, avec son torrent de



montagne (le Taravo), ses rochers, et ses vieux murs de pierres sèches toutes moussues. Un arbre fait l'étonnement : un tronc haut et droit à écorce de chêne blanc avec des feuilles de chêne vert. Un hybride ? En corse, on l'appelle aruvara (rouvre), tout simplement. On remarque aussi du laurier tin, ou viorne tin, ainsi que des filaires (Filaria), arbustes fastigiés (de 4 ou 5 m de haut) avec de petites feuilles du genre troène. Quelques frênes dans les endroits humides. Houx fragon et salsepareille. De petites vaches passent en sous-bois.

Guy Benoit de Coignac développe sa théorie du chêne-liège et du châtaignier introduits par l'homme et donc non autochtones originellement. D'autres contestent et parlent

Photo 4:
Au premier plan, le vieux pont gênois et, au fond, le pont d'Abbra
Photo DA

Photo 5: La subéraie vieillie, autrefois pâturée par les porcs, est peu à peu colonisée par un maquis dense Photo DA

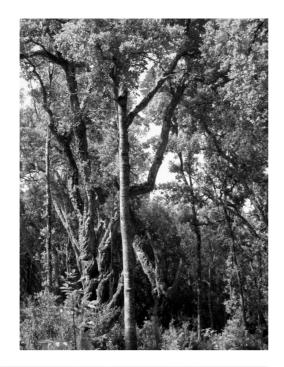


Photo 6 (ci-contre): Un arbre fait l'étonnement : un tronc haut et droit à écorce de chêne blanc avec des feuilles de chêne vert. L'aruvara en Corse. Photo DA

Photo 7 (ci-dessous) : Vue de la propriété de Pierre Magne, on constate la fermeture

de Pierre Magne, on constate la fermeture progressive du milieu Photo DA

Photo 8 (en bas):
Jean-Yves Milanini,
propriétaire forestier
nous explique ses objectifs: accueillir du public
et produire du bois
Photo DA







seulement d'une culture encouragée par l'homme. Tous sont d'accord pour conclure que le chêne vert est « l'ennemi » du chêneliège. Le plus gros du massif mesure 3,91 m de tour.

Jean Bonnier s'interroge sur l'opportunité d'orienter la gestion vers un objectif de production de chêne vert (bois de chauffage) et d'arbousier (petits sciages et tournerie) compte tenu de la dynamique de ces essences et du potentiel stationnel. Il note inversement les difficultés de régénération du chêne-liège et sa faible densité, tout en rappelant la nécessité de la présence humaine dans la dynamique de la subéraie.

Nous reprenons la route de la montagne en passant le col de Saint-Eustache (986 m). Le pin maritime le cède alors au pin laricio. Nous sommes étonnés par la rectitude des troncs des pins maritimes, qui semblent en parfaite santé malgré les craintes exprimées à propos du *Matsuccocus*. Et pourtant, leur bois ne se vend pas. Seul le laricio est prisé comme bois d'œuvre. Une polémique s'instaure dans le car autour du « pin mésogéen », dont certains contestent l'existence ou du moins l'appellation...

Nous traversons Aullène et croisons vaches ou chevaux en maraude. On nous fait observer, sur un versant à l'horizon, un long pare-feu de 150 m de large. C'est une LICA-GIF (ligne de combat préparée à l'avance contre les grands incendies de forêts), qui dispose en outre des citernes de place en place, dûment répertoriées par des panneaux codés. Nous traversons Quenza et descendons à pied une piste forestière, à travers la propriété de M. Milanini (53 ans). Ce propriétaire d'une ferme auberge à Figari, a hérité d'une forêt de 100 hectares, étagée de 750 à 950 m. Son grand-père y faisait du charbon de bois dans les années 1920.

Il a rencontré le CRPF en 1992, mais sans suite dans un premier temps. En 2008, le CRPF lui a proposé de réaliser un plan de gestion avec deux objectifs : accueil du public et production de bois. L'accueil du public, Jean-Yves Milanini connaît, puisqu'il gère une structure agri-touristique et reçoit des clients haut de gamme dans sa ferme auberge, où il prépare des plats gastronomiques pendant que sa femme conduit la troupe à cheval. « Mon idée, c'est de faire du tourisme à cheval en forêt, avec 7 ou 8 personnes à la journée. Mon slogan : en été, c'est le cheval qui transpire. Je veux offrir une journée de rêve, qui se termine par un bon

repas et une soirée en cabane. Vous rêvez, puis vous partez ». A cette fin, il a déjà défriché 6 ha en bord de rivière.

Pour la production de bois, c'est une autre affaire. « On n'a pas de culture forestière, chez nous. Le pin coupé, je voulais le donner. Personne n'en a voulu. Le fabricant de palettes, il est en Sardaigne. Ici, ils achètent le pin maritime à 13 euros le m³ et le chêne vert à 15 euros. La forêt, c'est ma danseuse ». Geneviève Ettori : « On peut vous aider à monter une filière et vous associer à la coopérative ».

Après le pique-nique en forêt, traversée de Zonza, montée au col de Bavella et descente sur Solenzara puis Tarco, en bord de mer, où nous allons passer deux nuits.

La sapinière de Cagna, la plus méridionale de France, le 22 mai 2009

Le car nous emmène à Figari, où nous avons rendez-vous avec les sapeurs forestiers et des agents de l'Office national des forêts (ONF) pour escalader la montagne. Nous accueillent Michel Costa, du Conseil général de Corse du Sud et chef des sapeurs forestiers, Jacques Ravaux, agent de l'ONF responsable du triage, Jean-Yves Duret, spécialiste du brûlage dirigé, Alphonse Pandolfi et Achille Pioli, botaniste à l'ONF.

Nous embarquons dans quatre véhicules tout-terrain pour 5 km de route étroite (mais goudronnée), puis 10 km de piste (large mais bosselée !), jusqu'au hameau de Naseo. Cet ancien hameau de transhumance, inhabité, est devenu un lieu de résidence secondaire pour quelques amateurs de solitude. Tout autour, c'est une forêt communale indivise, gérée par l'ONF.

Pour la randonnée, nous partons en colonne, sous la conduite de Serge Ravaux, avec Michel Costa en serre-file et un sapeur forestier en arrière-garde. Le chemin, tout juste défriché, est truffé de pierres, de branches et de racines qui rendent la marche difficile.

Nous traversons d'abord une forêt de pins maritimes, hauts et droits, avec un sous-étage d'arbousiers, chênes verts et bruyères (arborescentes et à balais). La végétation est dense, car la pluviométrie est abondante (de 800 mm à 1500 mm selon l'altitude et l'exposition).



Nous faisons une première pause à la traversée d'un torrent (1040 m), à l'ombre des pins laricio, dont certains font plus de 3 m de tour. L'osmonde royale pousse entre les pierres humides. Le botaniste nous signale le lys pancrace, l'ellébore de Corse, le cytise nain et le poirier à feuilles d'amandiers. On peut voir aussi du houx, du sorbier, du frêne et de l'aubépine. Nous franchissons un chaos granitique assez périlleux pour des marcheurs fatigués.

La deuxième pause est pour le piquenique, au pied d'une falaise de granite d'où sourd un filet d'eau fraîche, sous un beau sapin pectiné orné de gui et un petit érable sycomore. Cette fois, nous sommes dans la fameuse sapinière, à environ 1100 m. Les plus courageux vont poursuivre l'escalade jusqu'à une vaste tourbière pâturée, cernée

Photo 9 : Vue du massif de Cagna, lors de la montée *Photo DA*

Photo 10 : La sapinière de Cagna *Photo DA*



de sapins, dont le plus gros dépasse lui aussi 3 m de tour. On y trouve quelques sphaignes et hépatiques remarquables.

Il est rappelé que Cagna a deux versants très contrastés avec au sud du pin maritime en transition progressive avec la sapinière, alors qu'au nord, c'est le chêne vert qui remplace de pin.

La sapinière couvre environ 300 ha, principalement en propriétés privées et très peu de gestion s'y pratique. Des études naturalistes se sont intéressées en particulier au bois mort, mais il n'y a pas de zonage environnemental particulier.

Le retour par le même chemin est encore plus épuisant que l'aller. Mais tous ceux qui sont montés sont redescendus par euxmêmes, à commencer par Henri, notre chauffeur, vif comme un cabri, et Maurice Bonneau, toujours vert à 81 ans! Les sapeurs-forestiers qui sont revenus nous chercher au hameau annoncent que la température est montée à 37° à Ajaccio! Heureusement que nous étions en montagne (où il faisait quand même très chaud). Nous rentrerons trop tard à Tarco pour le bain de mer. Juste le temps de prendre une douche avant le dîner.

Photos 11 et 12 : En bas, Vincent Gallucci, maire de Levie nous accueille au barrage de l'Ospedale. Ci-dessous, la futaie régulière de pin laricio avec en sous-bois un développement de fougère aigle. Photos DA



Les forêts territoriales de l'Ospedale et de Bavella, le 23 mai 2009

Nous avons cette fois rendez-vous au barrage de l'Ospedale, un vaste plan d'eau situé à 600 m d'altitude, sur le territoire communal de Porto Vecchio. La retenue, qui ne sert que de réserve d'eau potable, est archi-pleine car la saison a été très pluvieuse. Beaucoup de pins des rives ont le pied dans l'eau. Nous retrouvons notre guide de l'ONF, Jacques Ravaux, la directrice du CRPF, Geneviève Ettori, et, invité surprise, le maire de Levie, Vincent Gallucci, pharmacien de son état, intéressé par notre venue.

Il nous explique la difficulté de regrouper les communes autour d'un même objectif, comme le classement d'un site ou l'exploitation du bois. Les pins de Cagna ont bien été exploités autrefois pour les chemins de fer anglais, à une époque où toutes les communes de Corse s'étendaient de la montagne jusqu'à la mer. Mais aujourd'hui, les communes sont morcelées. La commune de Levie (700 habitants) dépend de deux autres en indivision. Le sous-préfet de Sartène a fait étudier une charte forestière (30 000 euros), comme « outil de réflexion avant l'action ».

Comme ancien directeur régional de l'ONF de Corse, Maurice Boisson nous présente la « forêt unique » de l'Ospedale, très appréciée par les touristes basés à Porto Vecchio. On vient y chercher la fraîcheur, le spectacle des pins sortant de leurs blocs rocheux et ces belles futaies de pins laricio, derrière le lac.

La partie plus spécifiquement forestière est boisée en pin laricio et est gérée suivant un nouveau document d'aménagement depuis 2004, en attente d'être arrêté mais déjà appliqué. Classée en série de production, l'orientation principale de gestion est la DFCI et l'aménagement a été élaboré à partir d'une concertation entre l'aménagiste et la cellule DFCI.

Ainsi la vigilance est de règle. Les ZAL (Zones d'appui à la lutte contre l'incendie) représentent 24 km de pare-feux et les premières coupes ont permis d'approvisionner la SEM Corse bois énergie, en complément des apports en eucalyptus. On procède à des coupures de combustible par divers moyens : brûlage dirigé, débroussailleuse ou mule mécanique. En forêt d'Ospedale, on a ainsi dégagé 50 m de chaque côté de la route. Seuls restent les grands pins et les houx.

Autrefois, cette protection était assurée par les chèvres... Le dernier incendie remonte à 1993, après l'explosion d'une voiture à réservoir GPL. Une expérience va être tentée cette année : le brûlage dirigé en juin-juillet, parce que l'herbe sèche brûle mieux. Six sapeurs-forestiers vont s'y consacrer. Le dispositif DFCI comprend également une trentaine de citernes réparties sur les ZAL de l'Ospedale.

Les seules concessions privées dans cette forêt publique sont un club équestre et un parcours d'accrobranches. L'ONF entretient aussi le sentier « mare a mare » (d'une côte à l'autre) et le site est parcouru par plusieurs chemins de randonnée.

Cette forêt est traitée en futaie irrégulière. L'âge d'exploitabilité est de 120 ans pour le pin maritime et de 180 ans pour le pin laricio. L'objectif est d'abaisser ces âges respectivement à 100 et 120 ans. On a aussi introduit quelques cèdres. Maurice Boisson constate que la régénération se fait mal dans les coupes, vraisemblablement en raison du couvert herbacé (présence de fougère aigle). Il serait intéressant de pouvoir décaper le sol. La productivité du pin laricio est estimée à 6 m³/ha/an et la hauteur dominante est d'environ 35 m. Des taches de scolytes sont identifiées dans les zones en régénération en raison de travaux de dépressage et d'élagage qui n'ont pas respecté la règle de n'intervenir sur ces peuplements qu'en hiver.

Nous revenons au barrage pour prendre la route de Zonza et sa superbe forêt communale, qui se dresse parmi des rochers aux formes extravagantes. Comme forêt de protection, le sous-bois a été dégagé, ne laissant dans la pinède que le houx et le frêne. Nous pique-niquons dans une clairière, à l'ombre des grands pins.

De Zonza, nous montons au col de Bavella (1243 m), un site magnifique où les aiguilles de granite se dressent sur la crête, au-dessus des grands pins laricio. Malheureusement, cette route panoramique crée au passage du col des embouteillages majeurs en haute saison. Et le col, qui pourrait être seulement sauvage et beau, est envahi par les voitures, caravanes, motos et piétons qui stationnent sous les grands pins et piétinent l'herbe du sous-bois.

Nous sommes rejoints par Odile Pitois et une de ses collègues, qui travaillent dans un bureau d'étude chargé de préparer l'opération Grand Site de France (Cabinet Harmonie). Outre Bavella, deux autres sites sont à l'étude : Corte et les îles Sanguinaires.

C'est la DIREN (Direction régionale de l'environnement) qui a lancé l'étude préliminaire pour Bavella, avec un budget de 3 à 4 millions d'euros. Il faut en effet aménager le site, très touristique, afin de préserver l'environnement tout en accueillant les visiteurs. Il est donc prévu des parcs de stationnement « en bas », avec des navettes partant de Zonza et Solenzara, ainsi que des parcs aménagés au départ des sports en eaux vives (trois ou quatre ruisseaux privés utilisés pour le canvoning). En cas d'incendie, il est prévu des zones de confinement du public. Comme à la pointe du Raz (Finistère), il faudra sans doute déplacer les boutiques souvenirs et baraques à frites, afin de rendre au site sa beauté sauvage.

L'étude préliminaire est maintenant terminée. Reste à créer un syndicat mixte, capable de structurer l'opération. Le site même du col de Bavella est classé, avec, alentour, des sites inscrits, qui sont à 90% publics. Le massif forestier public est très suivi pour la prévention des incendies, mais on voudrait agrandir le périmètre en incluant des propriétés privées. Or les propriétaires privés ont peur de ne plus pouvoir rien faire s'ils sont inclus dans le Grand Site, alors qu'ils ne font déjà rien dans leurs forêts...

Nous redescendons sur Zonza pour la nuit. Le gros de la troupe est logé au Mouflon d'Or, un ancien sanatorium qui a servi de résidence forcée au sultan du Maroc et à ses fils (futurs rois Mohammed V et Hassan II) en 1953, avant l'exil à Madagascar. Mais les

Photo 13 : Le col de Bavella *Photo DA*

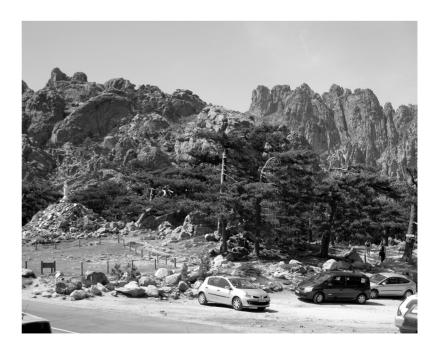




Photo 14 : Vue depuis le col de Bavella Photo DA

touristes sont accueillis dans de charmants petits pavillons disséminés sous les châtaigniers, autour de la piscine.

Les eucalyptus de la plaine d'Aléria et les châtaigniers de la Castagniccia, le 24 mai 2009

La journée commence par une visite au châtaignier géant de Zonza (12,35 m de circonférence, soit près de 4 m de diamètre), au fond d'un vallon frais où se dressent également des pins laricio de 3,50 m de circonférence (+1m de diamètre). La vallée des géants! Après une fabuleuse descente parmi les laricios sur fond d'aiguilles roses, nous rendons visite, en bord de route, à un chêne qui se glisse entre deux blocs de granite et finit par envelopper la pierre de son écorce vive, comme une pieuvre. Chêne pubescent? Chêne « petrea » ? On s'interroge. Dernier arrêt photo dans un virage panoramique, pour admirer le cirque de montagnes et ses aiguilles de granite, entourant un océan de forêt.

Courses alimentaires à Ghisonaccia. La charcuterie corse fait un malheur. Durant la traversée de la plaine d'Aléria, Jean-Paul Chassany nous présente les lieux. Il signale en passant la plus grande scierie de l'île, les établissements Luciani, qui veulent garder le monopole de leur spécialité et bloquent toute tentative d'installation nouvelle. Leçon d'histoire et de géographie ensuite : une plaine avec des étangs à moustiques qui rendaient la région impropre à l'agriculture. Le traitement au DDT de l'armée américaine, durant

la dernière guerre, dans la perspective d'un débarquement. L'installation des rapatriés d'Afrique du Nord à partir de 1962, au détriment des Corses. La plantation d'un nouveau vignoble par les pieds-noirs. L'attaque de la coopérative d'Aléria, en 1975, dont le bâtiment est resté en l'état, on le constate de visu. Puis la conversion aux agrumes, en particulier la clémentine (mandarine sans pépins), et enfin le kiwi. Entre la route et la mer, des étangs (privés), où l'on exploite l'huître et le poisson et, enfin, la lagune salée de Biguglia, près de Bastia.

Le car pénètre dans la forêt d'eucalyptus de Casabianda, où nous retrouvons Olivier Riffard et Geneviève Ettori. C'est une propriété du ministère de la Justice, qui entretient à proximité un pénitencier agricole pour la détention « ouverte » des condamnés. Des eucalyptus (globulus, camaldulensis et grandis) et des pins (Pinus radiata) y ont été plantés en 1950, pour approvisionner une usine de pâte à papier qui n'a jamais vu le jour. Les pins ont subi une invasion de chenilles processionnaires, et ont été progressivement éliminés en raison de leur mauvaise qualité. L'eucalyptus a été maintenu, surtout l'espèce globulus qui présente une meilleure croissance et se trouve la mieux adaptée aux conditions écologiques locales. L'eucalyptus est utilisé pour le défibrage (mais sans transformation locale) et la production de plaquettes. Au total, la propriété représente 600 hectares de peuplements d'eucalyptus, avec quelques chênes-lièges et chênes pubescents en mélange.

L'eucalyptus est exploité en taillis à courte rotation (12 à 15 ans). On peut pratiquer en principe 4 à 5 rotations sur la même souche et on renouvelle donc le taillis environ tous les 50 ans. En pratique l'usage d'une pince pour la coupe abîme souvent la souche (éclatée ou arrachée) provoquant une mauvaise reprise et un vieillissement précoce des souches. La gestion de cette forêt, qui n'a pas été rétrocédée à la CTC, est assurée par convention avec l'ONF. Situation un peu paradoxale d'une forêt qui n'est ni vraiment privée, ni vraiment publique (domaine privé de l'Etat). La SEM achète cher les rondins d'eucalyptus pour le bois énergie (entre 12 et 14 euros le m³, soit environ 28 euros le m³ rendu sur parc), mais cela lui permet de faire tourner ses machines et ses équipes. La SEM achète environ 5 000 tonnes d'eucalyptus par an. C'est bien sûr plus cher que les déchets de scierie ou le bois vert. L'eucalyptus est vendu aux particuliers aussi cher que le chêne. La production de la forêt de Casabianda est de 12 à 18 m³/ha/an. Pendant des années, l'Etat a encouragé l'extension de ces boisements en les subventionnant à 80%. Mais aujourd'hui, c'est fini, car la Corse n'a pas assez de terres plates pour l'agriculture (déjà très réduite). Notons que l'on nous indique que les feuilles d'eucalyptus sont en partie utilisées pour la production d'huiles essentielles.

Nous reprenons la route en direction de la Castagniccia, une vallée verdoyante autrefois la plus peuplée de Corse, grâce à l'abondance des châtaigniers qui nourrissaient à la fois les hommes et les bêtes. C'est aujourd'hui le cœur du Parc naturel régional de Corse. Nous faisons halte en bord de route, à l'emplacement d'une source ferrugineuse. Il était question de monter en car jusqu'à Nocario, où se trouve la maison du parc, mais la route est trop étroite. Nous pique-niquons donc sur place, à l'ombre des mûriers.

Nous sommes rejoints par l'un des huit « écodéveloppeurs » du parc, Pascal Rinaldi, qui travaille depuis quatre ans dans la vallée. Il nous présente le Parc naturel régional de Corse (PNR), qui a été créé en 1972 pour animer la randonnée dans une des régions les moins touristiques de Corse et entretenir le GR 20 (lui, très fréquenté). Il regroupe 145 communes de l'intérieur et compte 100 agents de terrain (le centre administratif est à Ajaccio). Il totalise 135 000 ha et compte moins de 100 000 habitants. Il est financé à 75% par la CTC.

Rien que dans la vallée de la Castagniccia, on compte 200 km de sentiers, qui sont entretenus par les 20 agents du Service Randonnées. La vallée, qui couvre 40 000 ha, compte moins de 12 000 habitants, répartis dans des villages situés à environ 600 m d'altitude. Le PNR a été chargé des programmes LIFE pour le gypaète barbu, le cerf et le mouflon. On a réintroduit le cerf sarde, qui est protégé. Pour l'éducation à l'environnement, le parc dispose de deux centres d'accueil des scolaires : la Casa marina de Galeria, pour l'environnement marin, et le CPIE de Vizzavona pour l'environnement forestier et montagnard.

L'ODARC et l'Office de l'environnement financent des programmes du parc, comme l'opération « territoire propre », qui a permis de récupérer 400 épaves automobiles dans les ravins et d'éliminer des décharges sauvages. Coût de l'opération : 800 000 euros. On a installé une table d'orientation (8 000 euros). On encourage aussi les toits en



lauzes, mais cela revient très cher au propriétaire malgré les subventions. Pour des raisons pratiques, toute la signalétique est en français.

La dernière charte du PNR remonte à 1999 et va donc être soumise à renouvellement. Notre espoir, c'est que toute l'île devienne PNR... Problème : la CTC va bientôt être divisée en neuf entités intercommunales. « Il y a beaucoup de structures, mais personne ne sait à quoi elles servent ». La répartition des tâches, elle aussi, est bizarre : c'est l'Office de l'environnement qui s'occupe du programme Natura 2000 et de la réserve des Lavezzi. Mais c'est le parc qui a en charge la réserve de Scandola. Les éoliennes ? Il n'y en a pas dans le parc. Seulement sur le Cap Corse et à Bonifacio.

Photo 15 : Le châtaignier géant de Zonza mesure 12,35 m de circonférence, soit près de 4 m de diamètre! Photo DA

Photo 16 :
Olivier Riffard nous
présente la forêt
d'eucalyptus de
Casabianda, située sur
un terrain du ministère
de la Justice et gérée
par l'ONF
Photo DA



Un problème lancinant : la gestion des déchets. Il faut au minimum 40 minutes de route pour trouver un lieu propice. Et comment dimensionner les installations de tri et recyclage, quand une ville comme Porto Vecchio compte 9 à 10 000 habitants l'hiver et trois fois plus en été ?

Fabrice Torre, ingénieur au CRPF nous fait alors un peu d'histoire. A partir du XIIIe siècle, sous l'occupation génoise, les habitants ont eu l'obligation de planter quatre essences « fruitières » : châtaignier, olivier, figuier et mûrier. Les autorités françaises ont ensuite interdit ces plantations (1771), avant de les autoriser à nouveau à partir de 1774. Au XIX^e le châtaignier est devenu « l'arbre à pain », avec de gros volumes de châtaignes vendus sur le continent. Le XXe siècle a en revanche annoncé le déclin du châtaignier en raison de la mortalité provoquée par le premier conflit mondial et par l'exode rural. La récolte de châtaignes est ainsi passée de 35 000 t en 1896 à moins de 3000 t en 2000. Le châtaignier n'est pas autochtone dans l'île, comme l'affirmait Guy Benoit de Coignac.

La forêt couvre 56% du périmètre de la Grande Castagniccia (61 000 ha) avec des peuplements de chêne vert (9 000 ha), de châtaignier (9 000 ha) et de chêne-liège (8 400 ha). Le reste (environ 30 000 ha) est composé de peuplements mélangés. Les résineux n'occupent que 1 900 ha (pin maritime).

Le car, qui ne peut pas monter jusqu'à Nocario, nous laisse en bord de route sous un châtaignier, où Adrien Pavie, technicien au



CRPF, nous commente le Guide des sylvicultures du châtaignier en Castagniccia, distribué à chacun. Le guide est structuré en trois parties : les stations forestières de Castagniccia, les sylvicultures et des compléments pratiques. Des clés de détermination et des fiches pratiques permettent aux propriétaires, à qui est destiné ce guide, de situer leurs châtaigneraies et de choisir parmi les itinéraires techniques qui leur sont proposés. L'intitulé des différentes stations reflète les deux principaux gradients explicatifs que sont la température (chaleur...) et l'eau (importance du sol, etc.). Les principaux objectifs de gestion sont « patrimonial et paysager, production de piquet et production de bois d'œuvre » (ce qui est localement très novateur et fortement encouragé par le CRPF). Le guide se termine avec des fiches botaniques de reconnaissance des essences. Des formations sont proposées aux propriétaires pour vulgariser le guide. Les sylvofaciès de la châtaigneraie sont le taillis (75% du couvert, souvent issu d'exploitations des vergers traditionnels pour l'extraction des tannins), le verger à fruits entretenu (environ 60 pieds par hectares) et le verger abandonné (quelques vieux arbres greffés avec divers feuillus de franc-pieds, disséminés).

On nous recommande la lecture de l'ouvrage de C. Bourgeois et al., intitulé Le châtaignier, un arbre, un bois. On nous expose ensuite la situation locale. Les vents d'Est venant de la mer se bloquent sur la barrière de San Pedrone et provoquent un effet de foehn. Les pluies tombent en abondance (900 à 1 100 mm) sur des sols profonds et riches (la Castagniccia est une zone schisteuse de schistes lustrés). Et l'hiver voit la neige de novembre à avril. D'où la bonne santé des arbres qui poussent là (58% de couvert forestier). Même le chancre introduit en 1970 par les bûcherons italiens n'a pas fait de gros dégâts, car il cicatrise très bien grâce à des phénomènes d'hypovirulence. C'est plutôt la roulure que l'on craint (provoquée en partie par des ralentissements de croissance dûs à des éclaircies insuffisantes). Les vieux châtaigniers qui ne sont plus exploités pour la châtaigne ont en général été coupés pour le tanin. Les taillis ont d'abord été exploités pour fournir des piquets de vigne aux rapatriés. Il ne reste aujourd'hui que 25% du couvert en vergers entretenus (arbres greffés).

Dans les vergers abandonnés, on assiste à la concurrence de l'aulne à feuilles en cœur, du frêne à fleurs et du chêne vert. Dans les

Présentation du Guide des sylvicultures du châtaignier en Castagniccia Photo DA

Photo 17:

taillis entretenus, l'essence cible est le châtaignier. Mais il faut enclore si l'on veut assurer une régénération, sinon tout est abrouti par les vaches et labouré par les cochons.

L'important, c'est l'image qu'ont les Corses de la forêt et du châtaignier. Pour eux, le châtaignier est seulement un arbre fruitier (comme le chêne-liège ou l'olivier). Lorsqu'il n'est pas fruitier, c'est le « bâtard ». La forêt, on ne connaît pas. Couper du bois, c'est abattre un fruitier.

Nous nous rendons ensuite sur des parcelles regroupées dans l'Association syndicale libre (ASL) de Piazzole, où nous rejoint un des propriétaires, M. Ristori, qui possède 15 ha de taillis âgé de 18 ans. La hauteur dominante du peuplement est de 9 m. Des coupes d'éclaircie viennent d'être effectuées, afin de sélectionner les brins d'avenir dans un objectif de production de grumettes de bois d'œuvre. Malgré le léger retard dans l'éclaircie (plutôt préconisée vers la quinzième année), l'accroissement moven sur le diamètre est supérieur à 3 cm par an sur les tiges dominantes. Le technicien du CRPF nous explique que l'itinéraire recommandé vise l'abaissement de la densité à un objectif final de 120 à 150 tiges par hectare après désignation et détourage. Pour répondre au risque de gourmands lié à une sylviculture dynamique, il préconise l'élagage des tiges désignées. Pour autant les arbres désignés ont un houppier bien développé qui les protège généralement de l'apparition de gourmands, d'autant que le châtaignier, essence très dynamique, réagit très bien aux éclaircies et referme rapidement le couvert. Ensuite les passages en éclaircies se font tous les 7 ans.

Nous visitons ensuite une parcelle expérimentale de 0,2 ha, où une éclaircie a permis d'exploiter 75% des brins (perches de 9 m en moyenne). Ces perches, entreposées le long du chemin, vont être livrées à la SEM pour être broyées en plaquettes (lot de 28 m³). C'est une opération blanche pour le propriétaire, puisque le CRPF organise le chantier et finance l'expérience. Le prix de revient bord de route ressort à environ 20 euros la tonne. Notons que l'ODARC peut apporter une aide de 60% des coûts d'exploitation pour les dépressages de châtaigneraie, si le propriétaire possède plus de 2 ha. Le CRPF travaille pour inciter au tri des produits récoltés. La parcelle a ainsi été vendue à l'unité de produits en distinguant deux qualités : charpente et piquets. Mais l'acquéreur

a préféré la simplicité et a tout valorisé en piquets. Ces peuplements présentent une richesse élevée, allant, nous dit-on, de 400 à 600 m³ par hectare sur très belles stations! Le CRPF souhaiterait d'ailleurs travailler sur la construction de tarifs de cubage adaptés à la Castagniccia.

Une question est posée sur les châtaigneraies à fruits. Le CRPF renvoie alors sur la Chambre d'agriculture, seule habilitée à suivre ce dossier. On nous indique seulement que des vergers ont été rénovés avec succès, mais qu'ils n'ont pas toujours trouvé preneur...

Nous nous transportons alors sur une autre placette, où le taillis est âgé de 29 ans (l'intervention est trop tardive). La coupe d'éclaircie a été confiée à un petit scieur local et son ouvrier marocain (chargé d'épointer les piquets à la hache). Le CRPF a critiqué le travail du scieur, qui a alors décidé d'arrêter un chantier qui ne lui convenait pas. Lorsqu'il aura emporté ses piquets, un autre exploitant sera désigné pour finir le travail de détourage, qui consiste à enlever les arbres dont les houppiers gênent la tige désignée.

Après cette chaude journée, passée à l'ombre des taillis, nous regagnons Bastia pour le rembarquement à destination de Marseille. Tout le monde a apprécié cette plongée dans le maquis corse (dans tous les sens du terme), en regrettant qu'une si belle forêt soit si peu valorisée. C'est déjà le cas sur le continent, mais c'est encore plus flagrant dans l'île de Beauté.

R.C., G.M.

Photo 18 : Exploitation du châtaignier pour les piquets *Photo DA*



Liste des participants

Denise AFXANTIDIS

Forêt Méditerranéenne (Secrétaire générale) 14 Rue Louis Astouin 13002 MARSEILLE

Bruno de BARBERIN Elisabeth de BARBERIN 13090 AIX EN PROVENCE

Guy BENOIT de COIGNAC

Forêt Méditerranéenne (Président honoraire) 14 rue Louis Astouin 13002 MARSEILLE

Maurice BOISSON (Expert forestier) 74200 THONON

Alice BONNEAU

Maurice BONNEAU (Ingénieur du GREF e.r.) 66600 RIVESALTES

Jean BONNIER

Forêt Méditerranéenne (Président d'honneur) 14 rue Louis Astouin 13002 MARSEILLE

Sophie BONNIER 13290 LES MILLES

Roger CANS

Journaliste environnement 72510 SAINT JEAN DE LA MOTTE

Frédérique CHAMBONNET

Centre régional de la propriété forestière de Rhône-Alpes (Technicienne forestière) 10 Place Olivier de Serre 07200 AUBENAS

Jean-Paul CHASSANY

Forêt Méditerranéenne (Vice-Président)/ INRA 2 Place Viala 34060 MONTPELLIER Cedex 2

Jesùs GARITACELAYA (Pro Silva) 31004 PAMPLONA (Navarra) ESPAGNE

Georges ILLY (IGREF e.r.) Forêt Méditerranéenne (Président honoraire) 34000 MONTPELLIER

Nicole LIAUTAUD (Propriétaire forestier) 13012 MARSEILLE

Photo 19 : Photo de groupe à Bavella

Photo DA



Gilles MARTINEZ (Technicien forestier) Charte Forestière de Territoire Place de la Mairie

04230 SAINT ETIENNE LES ORGUES

Cyrille NAUDY (Ingénieur territorial) Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix CS 40868 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Michèle RIDOUX 84120 MIRABEAU

Denis REVALOR (Propriétaire forestier) Gontard 13840 ROGNES

Nos correspondants en Corse, que nous remercions chaleureusement pour leur accueil:

Le Centre régional de la propriété forestière de Corse

Zone de Baleone 5bis Lieu dit Panchetta 20167 SARROLA-CARCOPINO avec Daniel LUCCIONI (Président), Geneviève ETTORI (Directrice), Adrien PAVIE (Technicien forestier), Fabrice TORRE (Ingénieur forestier)

Le Conseil général de Corse du Sud

Hôtel du Département BP 414 20183 AJACCIO Cedex avec Michel COSTA, Jean-Yves DURET, Alphonse PANDOLFI, Jean-Yves BARTOLI, Pierre-Jean MARLON

L'Office national des forêts

Les jardins de Toga B
t ${\bf C}$ Chemin du Forcone 20200 BASTIA

avec Jacques RAVAUX et Achille PIOLI

L'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC)

Av. P Giacobbi BP 618 20601 BASTIA avec. Olivier RIFFARD (Ingénieur forestier) ainsi que...

Vincent GALLUCCI (Maire de Levie) 20170 LEVIE

Pierre MAGNE (Propriétaire forestier) 20140 PETRETO BICCHISANO

Jean-Yves MILANINI (Propriétaire forestier)

Villa des Fougères 20122 QUENZA

Odile PITOIS

Cabinet Harmonie

Pascal RINALDI

Parc naturel régional de Corse BP 417 20184 AJACCIO

Monsieur RISTORI (Propriétaire forestier dans la Castagniccia)